

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1205 décision n° 1205 du 5 décembre 1952

n° 1205

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence d'une durée de trois mois, à l'issue duquel l'intéressé devra être présenté à nouveau devant le Conseil de Santé, est accordé à M. Hohamed Warsama, agent administratif des P.T.T. La présente décision aura effet pour compter du 1er décembre 1952.